

## **COMPTE-RENDU** **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick, Maire.

**Présents** : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

- Mr MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer : arrivé à 18h15.

**Absent(s)** : M. BLOT Bernard

**A été nommée secrétaire** : M. DRAPPIER Ludovic

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 20/05/2021 - **Date d'affichage** : 20/05/2021

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture le 27/05/2021 et publication ou notification du 27/05/2021.

Début de séance 18h – fin de séance 19h30.

---

### **SOMMAIRE**

- DEMANDE INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL FONCIER COEUR DE FRANCE
- VALIDATION DEVIS SARL C.T.A.
- ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC - CHOIX DE L'AMO

---

### **2021-26 - DEMANDE INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL FONCIER COEUR DE FRANCE**

La Commune de BOISSEAUX est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour acquérir et porter des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour le compte de ses adhérents ou de toute personne publique. Après signature d'une convention portant notamment sur la durée du portage foncier ainsi que sur les modalités et conditions du remboursement du capital, l'EPFLI acquiert les biens et les gère dans tous leurs aspects. Le temps du portage peut être consacré à la réalisation de travaux de proto-aménagement (sécurisation, démolition, dépollution, etc.) sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFLI. Au terme du portage convenu ou par anticipation, l'EPFLI rétrocède les biens à l'adhérent à l'initiative de la demande d'intervention ou à toute personne publique ou privée qu'il lui désignerait.

Le mandat confié à l'EPFLI consistera à négocier l'acquisition des biens concernés, situés à BOISSEAUX, chantiers de la poste, cadastrés section ZL n°134 et n°135 d'une superficie totale de 6 637 m<sup>2</sup>. Le coût prévisionnel des acquisitions foncières est inconnu à ce jour. L'EPFLI consultera les Domaines considérant que la valeur vénale des biens est a priori supérieure à 180 000 €. Le mandat de l'EPFLI sera limité au montant de l'avis domanial, marge incluse. Ce mandat pourra néanmoins être relevé à un prix supérieur au vu du contexte après accord écrit du Maire. Si le prix négocié n'excédait pas le montant de l'avis domanial ou à défaut, après accord du Maire à qui le Conseil donne délégation pour ce faire, l'EPFLI serait habilité à poursuivre l'acquisition selon les modalités de portage ci-dessous définies. Le portage foncier s'effectuera sur une durée prévisionnelle de 10 ans, selon remboursement par annuités constantes au vu des simulations financières produites par l'EPFLI. Observation étant ici

faite que la durée du portage pourra être réduite ou prorogée selon l'évolution et l'avancement du projet, sur demande auprès de l'EPFLI.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE :**

- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de création d'un lotissement à usage d'habitation et d'aménagement d'une liaison douce avec la gare, nécessitant l'acquisition des biens situés à BOISSEAUX, en nature de terrains nus, ainsi cadastrés :
  - section ZL n°134 lieudit CHANTIER DE LA POSTE d'une contenance de 2 144 m<sup>2</sup> ;
  - section ZL n°135 lieudit CHANTIER DE LA POSTE d'une contenance de 4 493 m<sup>2</sup>.
- **D'APPROUVER** l'extension du mandat de l'EPFLI à toutes les parcelles qui pourraient s'avérer utiles au projet de création du lotissement et d'aménagement d'une liaison douce avec la gare, après accord écrit du Maire, à qui le Conseil donne délégation expresse pour ce faire ;
- **D'HABILITER** l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés jusqu'à concurrence du montant de l'avis du Domaine sur leur valeur vénale, à obtenir le cas échéant ou au prix de marché après accord écrit du Maire à qui le Conseil donne délégation expresse à cette fin ; d'autoriser en conséquence le représentant de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous documents et avant-contrats ainsi que le ou les acte(s) authentique(s) de vente ;
- **D'APPROUVER** les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 10 ans, selon remboursement par annuités constantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- **D'APPROUVER** le principe de la mise à disposition des biens au profit de la Commune en cas de besoin et autoriser le Maire à signer la convention correspondante ;
- **D'APPROUVER** d'une façon générale les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

*A la majorité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 1)*

**2021-27 – VALIDATION DEVIS SARL C.T.A.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer des rideaux dans l'ancienne salle de l'école, afin que la salle soit mieux équipée pour les diverses réunions et cérémonies qui pourraient y avoir lieu. Monsieur le Maire présente le devis de la SARL C.T.A. de TOURY pour un montant de 1 596 € HT soit 1 915.20 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **VALIDE** le devis de la SARL C.T.A. pour un montant de 1 596 € HT soit 1 915.20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

**2021-28 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC - CHOIX DE L'AMO**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021 (délibération n° 2021-021), il avait été acté le fait de lancer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'étude d'un bâtiment public (nouvelle Mairie et salle polyvalente) dans la zone AU. Monsieur le Maire indique que 4 cabinets orléanais ont été consulté, 3 ont répondu.

Monsieur le Maire présente les résultats de cette consultation :

Denis CHEDEAU	31 100 € HT	37 320 € TTC
NARTHEX	27 000 € HT	32 400 € TTC
OXYLIUM	22 700 € HT	27 240 € TTC
GILBERT	pas de réponse	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de retenir l'entreprise OXYLIUM pour un montant de 27 240 € TTC, soit 22 700 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférant à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate auprès du Département du Loiret et à signer toutes les pièces nécessaires.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

**AFFAIRES DIVERSES**

URBANISME – Suite aux différentes réunions, Mr le Maire indique que le poste V.T.A. en urbanisme est en ligne sur ANCT. L'Etat subventionne à hauteur de 15 000 € ce poste en CDD d'un jeune diplômé sur 12 ou 18 mois (poste de chargé de mission en urbanisme). 200 collectivités en France pourraient bénéficier de cette aide.

ZONE AU – Logem Loiret serait intéressé. Plusieurs rendez-vous ont déjà eu lieu en Mairie.

GIRATOIRE RD2020 – l'avenant est en cours de finalisation indique Mr le Maire.

SITOMAP – Faosat LAVANNE sera l'interlocutrice de la SITOMAP auprès des administrés.

En mairie, le 28/05/2021

Le Maire  
Patrick CHOFFY



